



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

COMMUNE DE PLESDER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 10 Mai 2016**

L'an deux mil seize, le dix mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la
Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme
BRYON Jocelyne, Mr DELOFFRE Arnaud, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric,
Mme CLOSSAIS Soazig.

Procuration : De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne
De Mr DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig

Absents Excusés : Mr THIBAUT Patrick

Mr HERVE Sandy
Mme DESERT Magalie
Mme MARY Cécile

Mme BAUX Mickaël a été élu **SECRETAIRE**

SDE35 – Effacement de réseau rue Louis de Lorgeril et éclairage public parking SDJC

Mr Jean-Pierre MOREL présente aux membres du conseil municipal les études détaillées :

- du projet d'effacement de réseau Rue Louis de Lorgeril et Impasse Beaumanoir
- du projet d'éclairage public du parking de la Salle de Jeunes et de la Culture.

Il ressort de ces études les montants qui seront à la charge de la commune soit :

- 2 822,00€ pour l'éclairage public
- 59 560,00€ pour l'effacement de réseau

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'effacement de réseau de la Rue Louis de Lorgeril et Impasse
Beaumanoir, ainsi que d'éclairage public du parking de la Salle de Jeunes et de la Culture

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget

AUTORISE le versement de ces participations auprès du maître d'ouvrage

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

SPIR – Chemin d'accès à la zone de captage

Le Syndicat mixte de Production d'Eau Potable (SPIR) prévoit de proposer à la commune de Plesder, l'acquisition des parcelles qui permettrait la réalisation d'un chemin vers la station de captage, soit 18a35. Ces achats se feront au prix de 0,30€ du m².

Par la suite l'ensemble sera rétrocédé par la commune au SPIR.

Seule la partie divisée de la parcelle 1082 sera acquise directement par le SPIR auprès du propriétaire.

Les frais induits par la procédure (frais de bornage + cessions des parcelles au profit de la commune + rétrocession au profit du SPIR + frais d'actes) seront en totalité à la charge du SPIR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à hauteur de 0,30€ le m², des parcelles afin de devenir propriétaire de la totalité du chemin de d'accès

AUTORISE un droit de passage des riverains bordant le chemin

AUTORISE la rétrocession du chemin au SPIR

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

SDJC - Avenants

Mme Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les avenants suivant :

Avenant 28 :

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Lot n°5 : Menuiserie

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 06 Janvier 2015

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 35 077,85€
- Montant TTC : 42 093,42€
- Montant TTC après avenants 8, 9 et 26 : 47 049,78€

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT avenant : - 1 026,48€
- Montant TTC avenant : - 1 231,78€

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 38 181,67€
- Montant TTC : 45 818,00€

Avenant 29 :

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Lot n°9 : Carrelage

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 06 Janvier 2015

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 886,00€
- Montant TTC : 23 863,20€
- Montant TTC après avenant : 23 510,40€

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT avenant : - 448,30€
- Montant TTC avenant : - 537,96€

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 143,70€
- Montant TTC : 22 972,44€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants ci-dessus

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

Le Maire,
Evelyne SIMON-GLORY

La Secrétaire de séance,
Mickaël BAUX